

FORMATION SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION : CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE

La formation Sécurité du système d'information : Conception et mise en oeuvre a pour principal objectif de vous rendre opérationnel sur le déploiement de la sécurité au sein de votre SI. Du développement de la politique de sécurité à sa mise en place sur le système d'information de l'entreprise à la prévention des différentes formes de piratage, vous aurez une vue d'ensemble des modes de protections existants

PROGRAMME

1/ Concevoir la politique de sécurité du SI

- Les notions de sécurité et continuité
- Applications et outils de sécurité disponibles

2/ Sécuriser des systèmes Unix et Windows

- Gérer l'authentification : Radius et Kerberos
- Gérer le services réseau

3/ Établir la sécurité client

- Connaître les certificats clients
- Visualiser les options de sécurité navigateurs

4/ Établir la sécurité serveur

- Gérer l'authentification des utilisateurs
- La protection de l'accès au serveur

5/ Mettre en oeuvre Intranet à l'aide du réseau public

- VPN : déployer un réseau privé virtuel
- PAP et CHAP : méthodes d'authentification

6/ Appréhender les méthodes de piratage et types d'attaques

- Connaître les attaques sur protocoles
- Connaître les faiblesses des services
- Gérer les virus et chevaux de Troie

7/ Comprendre et mettre en oeuvre des certificats

- Comprendre les serveurs de certificats
- Comprendre les certificats numériques

8/ Appréhender les techniques de cryptographie

- Le rôle et les enjeux du cryptage
- Connaître les normes et leurs possibilités

9/ Sécuriser des serveurs proxy

- Comprendre l'architecture d'un proxy
- Les firewalls pour gérer des proxies

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2290 euros

4 jours

SR220

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Mesurer les divers risques liés à l'utilisation d'Internet
- Garantir la fiabilité et la confidentialité de ses données
- Avoir une méthodologie de déploiement de la sécurité réseaux

PRE-REQUIS

- Avoir de bonnes connaissances sur les réseaux Windows
- (ou) Avoir de bonnes connaissances sur les réseaux Unix
- Avoir de bonnes connaissances sur le protocole TCP/IP

PUBLIC CONCERNE

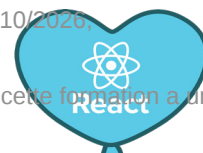
- Responsable informatique
- Administrateur réseaux
- Technicien
- Webmaster
- Responsable de la sécurité informatique

DATES INTER-ENTREPRISES

Paris

06/04/2026, 06/07/2026, 05/10/2026,

Si vous souhaitez organiser cette formation à une autre date contactez-nous.



NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>

PROGRAMME (suite)

10/ Firewalls : Architecture et configuration

- Connaître les différents types de firewalls
- Appréhender les règles de filtrage
- Appréhender les règles de translation d'adresse
- DMZ : déployer une zone démilitarisée
- Intégrer un firewall au réseau d'entreprise

11/ Détecter et surveiller des faiblesses

- Connaître les informations à surveiller
- Analyser le trafic réseau

12/ Déployer la sécurité sur les données de l'entreprise

- Évaluer les besoins de l'entreprise
- Connaître les règles de déploiement de plan de sécurité
- Effectuer une veille technologique
- Connaître les organismes officiels
- Gérer les coûts liés à la sécurité

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75